

Secteur des Montboucons - Viabilités ENSMM - Acquisition d'un terrain à Mme CLERC

M. LE MAIRE, Rapporteur : Mme CLERC Denise, née GARDOT, est propriétaire d'un terrain sis 24, chemin de l'Épitaphe, cadastré section HL n° 111, d'une surface de 14 a 80. Cette parcelle de terrain est comprise dans le périmètre du Parc Scientifique et Industriel.

Dans le cadre de la réalisation de la voirie de l'ENSMM, la Ville de Besançon doit acquérir la totalité de ce bien.

Le Service des Domaines a évalué à 440 000 F cette parcelle classée en zone constructible au Plan d'Occupation des Sols.

Mme CLERC a accepté la cession de sa propriété à la Ville, moyennant le prix de 440 000 F. Cette somme, ainsi que les frais d'acte, seront imputés au chapitre 922.210.76090.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'acquisition de la propriété de Mme CLERC aux conditions définies ci-dessus,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.